



Fiche pédagogique

Chuskit

Planète Cinéma

Le programme scolaire du FIFF
Das Schulprogramm des FIFF

18.03 > 22.03 2019

**Film de fiction long métrage,
Inde, 2018****Réalisation :**
Priya Ramasubban**Montage :**
Jabeen Merchant**Photo :**
Arvind Kannabiran**Son :**
P.M. Satheesh**Musique :**
Mathias Duplessy**Langue :** Version originale
ladakhi, sous-titres français
ou allemand ou lecture
simultanée en français ou
en allemand**Durée :** 90 minutes**Public concerné :** dès 6 ans

Résumé

Chuskit est une enfant pleine d'énergie et d'envie d'apprendre, qui vit en Inde dans un petit village de l'Himalaya avec ses parents, son frère aîné et son grand-père. Lorsque son père, guide en montagne, s'absente pendant de longues semaines pour son travail, le grand-père de Chuskit veille sur la maisonnée avec sévérité, d'après les coutumes traditionnelles.

Alors qu'elle est bientôt en âge d'aller à l'école, la jeune fille fait une chute lors d'une sortie en montagne. Devenue paraplégique, celle-ci se retrouve alors confinée chez elle, dans son lit.

Chuskit dépend désormais entièrement de sa mère, Tsering, qui la porte sur son dos, et de son grand-père Dorje, qui la nourrit et lui tient compagnie pendant que Tsering travaille dans les vergers. Elle passe ses journées à dessiner et à regarder par la fenêtre ses amies qui reviennent de l'école. Son grand frère, Stobdan, la

distrain de temps à autre en lui montrant les projets d'ingénierie qu'il fait pendant ses études.

Bien que la jeune fille souhaite aller à l'école et continue à avoir soif d'apprendre, celle-ci se trouve trop loin du village et personne ne peut y porter Chuskit tous les jours. Les journées deviennent alors une bataille entre une Chuskit de plus en plus maussade et Dorje, qui est convaincu que sa petite-fille handicapée doit rester à sa place d'invalides comme le veut la tradition.

Aidée par son frère, elle devra alors convaincre son grand-père de céder, ou accepter la réalité qu'il a choisie pour elle.

Disciplines et thèmes concernés

Formation générale :

Le handicap et l'altérité, quels sont les points communs entre moi et les autres ?

FG 28 — Développer la connaissance de soi et apprendre au contact des autres en identifiant et en analysant les réactions et les représentations portant sur les différences entre les individus.

FG 25 — Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire en identifiant des diversités et des analogies culturelles [...] (relations hommes-femmes, la communication, les langues, les religions et croyances,...) à différents niveaux : famille, communauté, ethnique.

Citoyenneté :

SHS 24 — Établir des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres (Convention relative aux droits de l'enfant). Être sensibilisé aux différences de traitement entre filles et garçons ici et ailleurs.

Géographie :

SHS 11 — Se situer dans son contexte spatial et social en explorant l'espace vécu et l'espace des autres (activités humaines), en exprimant sa perception.

Pourquoi *Chuskit* est un film à voir avec vos élèves

Sans pathos, *Chuskit* montre avec sérieux et tout en délicatesse des sujets complexes à aborder en cours: le handicap chez les enfants, l'accès à l'éducation, et l'accord entre les traditions et le monde moderne.

Parfois drôle, parfois émouvant, avec des dialogues qui vont droit à l'essentiel, ce long métrage permettra aux élèves de s'identifier rapidement à *Chuskit*. La très jeune actrice Jigmet Dewa Lhamo arrive en effet avec aisance à transmettre sa frustration d'être immobilisée et de dépendre des autres, tout comme son envie d'apprendre.

Sans pour autant être un film sur la culture du Ladakh ou sur la religion bouddhiste, le contraste entre les coutumes locales et modernes permet d'aborder la question de l'identité et de l'appartenance sociale avec les plus jeunes, et celle de l'organisation socio-culturelle avec les plus grands. Les habits identiques à ceux des élèves européens, les références à la musique pop et les événements (telle cette foire des sciences) se croisent en effet avec des images d'un temple bouddhiste et de jeunes moines, et avec les sermons du grand-père sur la tradition.

Objectifs pédagogiques

- Aborder la question du **handicap** dans notre société.
- Exercer un regard critique face aux **traditions**, aux croyances populaires et au progrès technique et social.
- Prendre conscience des différences individuelles d'**accès à l'éducation** au travers des obstacles qui peuvent se présenter: genre, classe sociale, situation géographique, âge, accessibilité, validité ou invalidité.

Pistes pédagogiques

Avant la séance

Le droit à l'éducation:

1. Avec les élèves du Cycle 1 :

Présenter à la classe une version simplifiée de la Convention des droits de l'enfant (voir **annexe 1A** ci-dessous). Faire un tour de salle en demandant aux élèves d'inventer un article supplémentaire sur un aspect de leur vie qui leur semble essentiel,

et qui devrait être appliqué à tous les enfants dans le monde.

Avec les élèves du Cycle 2, utiliser l'**annexe 1B**.

2. Au tableau, faire une mise en commun des articles inventés, en les reliant aux articles pré-existants s'il y a lieu. En se basant sur les réponses données, expliquer la différence entre **le désir** (de jouer aux jeux vidéo, de faire du sport, de manger des pâtisseries...) et **le besoin**

Disciplines et thèmes concernés (suite)

Arts visuels et éducation aux médias (FG MITIC) :

La fiction au service d'un message.

FG 11 — Exercer un regard sélectif et critique en dégagant des critères qualitatifs simples pour distinguer et exprimer des différences entre les supports de communication.

FG 21 — Décoder la mise en scène de divers types de messages en identifiant les stéréotypes les plus fréquents.

FG 31 — Identifier les intentions d'un message en tenant compte du contexte de communication.

(apprendre, exercer une activité physique, se nourrir...). Avec les élèves, classer les objets au tableau dans deux catégories.

Les handicaps:

3. Introduire le sujet d'après les informations de l'**annexe 4**, puis faire compléter l'exercice de l'**annexe 5** (pour le Cycle 1, simplifier le type de réponses demandées). Demander aux élèves s'ils et elles connaissent des personnes en situation de handicap au sein de la classe, de l'école, dans leur famille, dans les médias, etc.

Le Ladakh et la religion bouddhiste:

4. Le questionnaire en **annexe 3** peut être rempli individuellement pour les élèves de Cycle 2, ou à l'oral et après le visionnage du film pour le Cycle 1.

5. Une vidéo ou des images sur les mandalas éphémères (voir la rubrique « Pour en savoir plus ») permet ensuite d'expliquer brièvement ce qu'est le bouddhisme, et pourquoi ce rituel apparaît en fil rouge dans le film (la patience et l'effort que Chuskit doit apprendre).

Après la séance

Les handicaps :

6. Demander aux élèves, par petits groupes, de choisir une catégorie de handicap, et de repérer dans la classe (ou, au Cycle 2, dans la ville) 3 éléments qui pourraient être un obstacle comme celui de la rivière dans le film *Chuskit*. Par exemple : les escaliers, les explications au tableau, les annonces dans les bus, etc.

Demander ensuite aux élèves de trouver une solution à chaque obstacle au travers d'une aide ou d'une modification (apport technologique, humain, animal, etc.). Mettre en commun quelques réponses par groupe, en relevant la similarité des solutions, et leur faire remarquer que la plupart sont aussi utiles pour la population dite "valide" (les ascenseurs sont pratiques lorsqu'on porte des choses, ou qu'on a une poussette ; les explications orales peuvent permettre de mieux comprendre la consigne, etc.).

La fiction / le documentaire

7. Avec les élèves du Cycle 2 : présenter aux élèves les différences entre le documentaire et la fiction (*fiction : faits fictifs, filmés à un moment choisi, avec des plans déterminés à l'avance et avec des actrices et acteurs ; documentaire : faits réels, filmés pendant l'action, sans possibilité de prévoir avec exactitude ce qui aura lieu, et avec des personnes qui n'interprètent pas un rôle*). En rappelant l'histoire réelle de Sonam Spalzes (dont le résumé est à la fin du film), demander aux élèves ce qui tient de l'un ou l'autre genre dans *Chuskit*.

Ensuite, débattre du message et du but de cette fiction, toujours

en relation avec l'histoire de Sonam.

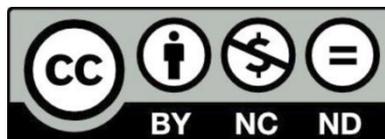
8. Avec les élèves de Cycle 1 : Choisir collectivement une forme de handicap non-moteur et écrire une histoire

similaire à celle de *Chuskit*. Proposer aux élèves de décider d'un pays particulier, aux conditions géographiques et/ou climatiques pouvant rendre le récit intéressant.

Pour en savoir plus

- Les mandalas éphémères en sable, rituel bouddhiste : <https://www.youtube.com/watch?v=bgoHUH-yWo>
<https://www.tibetan-buddhist-art.com/sand-mandala-2>
- L'habitat au Ladakh, photographies de bâtiments citadins et ruraux : <http://www.6climats6habitats.com/ladakh.htm>
- La Convention des droits de l'enfant, texte adapté à la lecture autonome ou en classe, téléchargeable en pdf et document texte : <https://www.humanium.org/fr/convention-droits-enfant-adaptee-aux-enfants-des-10-ans/>
- Pour aller plus loin autour de la thématique des handicaps, plusieurs vidéos destinées à un public jeune : <http://www.enfant-different.org/outils-de-sensibilisation/films-dessins-animes-sensibiliser-au-handicap>
- **Yes I can** (*Oui, je peux!*), générique des Jeux Paralympiques 2016 sur l'inclusion et la normalité des personnes en situation de handicap : <https://www.youtube.com/watch?v=locLkk3aYlk>
- Quelques idées d'activités dans l'espace, sur la thématique de l'empathie face au handicap : <http://education-nvp.org/wp/wp-content/uploads/2013/01/diff%C3%A9rence-04-trois-activit%C3%A9s-pour-se-familiariser-avec-le-handicap.pdf>

Barbara Rickenmann, formatrice, Genève, janvier 2019



Annexe 1A– La Convention Internationale des Droits de l'Enfant – Extraits simplifiés Cycle 1

Article 1 – La définition de l'enfant

Si tu as moins de 18 ans tu es un enfant et tu es donc protégé par cette Convention.

Article 2 – Le droit à la non-discrimination

Tu as le droit au respect de tes différences, que tu sois une fille ou un garçon, que tu sois malade ou handicapé, que tu viennes d'un autre pays, que tu parles une autre langue ou que ta couleur de peau soit différente.

Article 23 – Les droits de l'enfant handicapé

Si tu es handicapé, tu as les mêmes droits que tous les autres enfants.

Article 12 – Le droit à la liberté d'opinion

Tu as le droit de donner ton avis sur toutes les décisions qui te concernent. Les adultes doivent t'écouter et respecter ton avis.

Article 28 – Le droit à l'éducation

Tu as le droit d'aller à l'école primaire.

Tes parents ou d'autres adultes n'ont pas le droit de t'empêcher d'apprendre.

Article 31 – Le droit aux loisirs

Tu as le droit au repos, au sport, aux jeux, et aux activités récréatives. Si tu as envie de te reposer, de lire un livre ou de faire un jeu, par exemple, et que c'est le bon moment de la journée, tu as le droit de le faire. Les adultes n'ont pas le droit de te faire travailler.

Annexe 1B– La Convention Internationale des Droits de l'Enfant – Extraits Cycle 2

Article 1 – La définition de l'enfant

La Convention concerne tous les enfants. Si tu as moins de 18 ans tu es un enfant et tu es donc protégé par cette Convention.

Article 2 – Le droit à la non-discrimination

Cette convention doit être appliquée à tous les enfants sans aucune discrimination :

- Tu as le droit au respect de tes différences, que tu sois une fille ou un garçon, et quel que soit ton état de santé, ton origine ethnique ou sociale, ta langue, ta religion, tes opinions et ta nationalité.
- Tu as le droit à l'égalité, c'est-à-dire que les pays doivent respecter et protéger tes droits au même titre que tous les autres enfants.

Article 23 – Les droits de l'enfant handicapé

1. Si tu es handicapé, tu as le droit de mener la meilleure vie possible. Tu as le droit au respect de ta personne et de ta dignité. Tu as le droit à l'égalité pour devenir le plus autonome possible et participer à la vie de ta communauté.
2. Les pays doivent reconnaître le droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et essentiels à leur bien-être.
3. Les pays doivent donc apporter une aide supplémentaire à tes parents. Cette aide sera, si nécessaire, gratuite afin de t'assurer le droit à l'éducation, à la formation, à la santé, à la rééducation, à l'emploi, aux loisirs, à l'intégration sociale, ainsi qu'à l'épanouissement personnel.
4. Les pays travailleront ensemble et échangeront toutes les informations utiles pour aider les enfants handicapés. Les pays en développement seront plus particulièrement aidés.

Article 12 – Le droit à la liberté d'opinion

1. Dès que tu es en âge d'avoir ta propre opinion, tu as le droit de donner ton avis sur toutes les décisions qui te concernent. Les adultes ont le devoir de prendre en compte ton opinion.
[...]

Article 13 – Le droit à la liberté d'expression

1. Tu as le droit d'exprimer librement ton opinion. Tu as aussi le droit de rechercher et de recevoir des informations et de les retransmettre.
2. Ta liberté d'expression a certaines limites :
 - a. Tu dois respecter les droits et la réputation des autres;
 - b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 28 – Le droit à l'éducation

1. Les pays te reconnaissent le droit à l'éducation, comme à tous les autres enfants :
 - a. Tu as le droit d'aller gratuitement à l'école primaire. Cet enseignement est obligatoire ;
 - b. Tu as le droit d'accéder à l'enseignement secondaire. Il doit être gratuit, sinon, des aides doivent t'être accordées ;[...]
3. Les États doivent travailler ensemble pour lutter contre l'ignorance et l'analphabétisme (ne savoir ni lire ni écrire) dans le monde et pour améliorer l'accès aux connaissances scientifiques et techniques. Les pays en développement doivent être aidés.

Article 31 – Le droit aux loisirs

1. Tu as le droit au repos, aux loisirs, aux jeux, et aux activités récréatives. Tu as aussi le droit de participer aux activités artistiques et culturelles de ton âge.
2. Les pays doivent protéger ton droit aux loisirs et favoriser le développement de ce droit.

Annexe 2 – Découvre le Ladakh – Quiz

Le Ladakh est une région qui se trouve en :

- Inde
- Chine
- Russie

Dans cette région, les enfants s'habillent avec :

- des tuniques légères et blanches pour se protéger du soleil
- des habits assez semblables à ceux de la Suisse
- de longs manteaux en fourrure

Quelle langue parlent les ladakhpa ?

- thibétain
- ladakhi
- hindi

En Inde, la religion principale est le bouddhisme.

- vrai
- faux

Le matin, les enfants du Ladakh mangent :

- du chocolat chaud et des galettes de maïs
- du thé au beurre et des pâtisseries aux noyaux d'abricot
- du fromage de yak et des beignets frits

Annexe 3 – Découvre le Ladakh – Réponses du quiz

Le Ladakh est une région qui se trouve en :

Inde

Dans cette région, les enfants s'habillent avec :

Les mêmes habits qu'en Suisse ! Même s'il fait plus froid en hiver, on porte des jeans et des doudounes.

Les habits traditionnels, eux, sont de longues tuniques en laine avec des colliers de couleur et un chapeau aux bords pointus et retroussés vers le haut.



Quelle langue parlent les ladakhpa ?

Ladakhi, mais ils parlent aussi souvent hindi. Les enfants ont cours en anglais.

En Inde, la religion principale est le bouddhisme.

Faux. L'écrasante majorité des habitants de l'Inde est hindouiste. C'est au Ladakh que la moitié de la population est bouddhiste, alors que 46% sont de confession musulmane.

Le matin, les enfants du Ladakh mangent :

Du thé au beurre et des pâtisseries aux noyaux d'abricot en poudre, qu'on appelle tapu. (Source : site anglophone "Reach Ladakh" <http://www.reachladakh.com/importance-and-preservation-of-ladakhi-dishes/2811.html>). Il y a beaucoup de vergers d'abricots dans cette région.

Annexe 4 – Les différentes formes de handicap, support enseignant-e

Il existe plusieurs types de handicap. Ceux-ci peuvent être visibles ou invisibles, mais la plupart sont invisibles !

En effet, on ne peut pas reconnaître une personne malentendante si elle ne porte pas d'appareil auditif, ou si on ne le voit pas. De la même manière, on ne peut pas deviner en la regardant si une personne a une maladie psychique ou mentale.

On dit que quelqu'un est en situation de handicap si il ou elle ne peut pas faire la même chose que les autres. Quand on se casse une jambe et qu'on ne peut pas courir pour prendre le bus, aller à la piscine, ou simplement monter les escaliers, on est en situation de handicap temporaire.

On peut aussi être handicapé à cause d'une maladie qui implique de suivre un traitement et qui rend la vie normale plus difficile, comme un cancer ou un diabète. On parle alors de troubles viscéraux.

Pour classer les handicaps, on les différencie selon le type de trouble qu'ils engendrent.

- Trouble des fonctions physiques, ou « handicap moteur », comme la paraplégie, le Parkinson, le fait de n'avoir qu'une jambe...
- Trouble des fonctions sensorielles, ou « handicap visuel ou auditif », comme la cécité, la surdité partielle ou totale...
- Trouble des fonctions cognitives, ou « handicap mental et/ou intellectuel », comme la trisomie, la déficience mentale et intellectuelle...
- Trouble des fonctions psychiques, comme la bipolarité, la schizophrénie, les troubles du comportement...
- Trouble du développement, ou « troubles du spectre autistique »
- Troubles cognitifs spécifiques et les troubles de l'apprentissage, comme la dyslexie, la dysorthographe, la dysphasie

Annexe 5 – Les handicaps, exercice

Exercice : à quel type de handicap correspond chaque image ?
Peux-tu donner un exemple ?

Annexe 6 – Les handicaps, support de correction orale

Exercice : à quel type de handicap correspond chaque image ?

	Handicap moteur (p.ex. avoir des béquilles, un bras en moins)		Handicap psychique, ou handicap intellectuel, ou handicap cognitif (p.ex. ne pas pouvoir apprendre à lire, ne pas verbaliser)
	Handicap auditif (p.ex. entendre peu ou pas du tout, ou ne pas entendre les bons sons)		Handicap visuel (p.ex. être aveugle à 100%, ne pas voir les reliefs, voir flou)
	Handicap viscéral / maladie (p.ex. avoir les poumons qui fonctionnent mal)		